

**Liste récapitulative des délibérations**

**Séance du 18 décembre 2025**

N° Ordre	N° Délibération	Objet de la délibération
1	028/2025	DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE
2	029/2025	REMUNERATION DES AGENTS RECENSEURS
3	030/2025	NOMINATION DE DEUX REPRESENTANTS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'EHPAD SAINT-CHARLES
4	031/2025	CONVENTION DE SERVITUDE AVEC ENEDIS

Le Maire,

Jean-Alain CHARPENTIER



Le secrétaire de séance,

Alexandre LE MORVAN

A blue ink signature of "Alexandre LE MORVAN" is written.

République Française  
Département Haute-Marne  
**Commune de WASSY**

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 18/12/2025

Référence
028/2025

Objet de la délibération
DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
20	17	18

Date de la convocation
11/12/2025

Date d'affichage
11/12/2025

Vote
A l'unanimité
Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture de Saint-Dizier  
Le : 19/12/2025

Et

Publication ou notification du :  
19/12/2025

L'an 2025 et le 18 Décembre à 18 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, Salle du Conseil Municipal sous la présidence de CHARPENTIER JEAN-ALAIN, Maire

**Présents** : M. CHARPENTIER JEAN-ALAIN, Maire, Mmes : DAVIGNON LAURIE, HERNANDEZ FELDEISEN SANDRA, JOURDAN CAROLE, REMOND AURELIE, ZUCCALI AGNES, MM : BOSSAN PASCAL, CALOT MICHEL, DUBOIS SERGE, DUBUC BRUNO, GUENIN RICHARD, JONDET KEVIN, LE MORVAN ALEXANDRE, RONFARD ALAIN, SAVARY CHRISTOPHE, UTKALA GILBERT

Excusé(s) ayant donné procuration : M. VIGNON ALEXANDRE à M. DUBUC BRUNO

Excusé(s) : Mmes : COLLIN VALERIE, REUILLE KELLY, HULIN PHILIPPE

A été nommé secrétaire : M. LE MORVAN ALEXANDRE

Objet de la délibération : DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE

Sur proposition du Maire, le Conseil décide des ouvertures de crédits suivantes afin de procéder à des régularisations :

- en dépenses d'investissement,  
au compte 231, chapitre 041 : + 1 277 €  
au compte 2157, chapitre 041 : + 8 850 €

- en recettes d'investissement,  
au compte 203, chapitre 041 : - 1 277 €  
au compte 2156, chapitre 041 : - 8 850 €

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :  
En mairie, le 19/12/2025  
Le Maire

JEAN-ALAIN CHARPENTIER



République Française  
Département Haute-Marne  
Commune de WASSY

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 18/12/2025

Référence
029/2025
Objet de la délibération
REMUNERATION DES AGENTS RECENSEURS
Nombre de membres
Afférents Présents Qui ont pris part au vote
20 17 18
Date de la convocation
11/12/2025
Date d'affichage
11/12/2025
Vote
A l'unanimité
Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture de Saint-Dizier  
Le : 19/12/2025

Et

Publication ou notification du :  
19/12/2025

L'an 2025 et le 18 Décembre à 18 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, Salle du Conseil Municipal sous la présidence de CHARPENTIER JEAN-ALAIN, Maire

**Présents** : M. CHARPENTIER JEAN-ALAIN, Maire, Mmes : DAVIGNON LAURIE, HERNANDEZ FELDEISEN SANDRA, JOURDAN CAROLE, REMOND AURELIE, ZUCCALI AGNES, MM : BOSSAN PASCAL, CALOT MICHEL, DUBOIS SERGE, DUBUC BRUNO, GUENIN RICHARD, JONDET KEVIN, LE MORVAN ALEXANDRE, RONFARD ALAIN, SAVARY CHRISTOPHE, UTKALA GILBERT

Excusé(s) ayant donné procuration : M. VIGNON ALEXANDRE à M. DUBUC BRUNO

Excusé(s) : Mmes : COLLIN VALERIE, REUILLE KELLY, HULIN PHILIPPE

A été nommé secrétaire : M. LE MORVAN ALEXANDRE

Objet de la délibération : REMUNERATION DES AGENTS RECENSEURS

Le recensement de la population se déroulera à Wassy de mi-janvier à mi-février 2026.

Considérant qu'il appartient à la commune de fixer la rémunération des agents recenseurs qui vont effectuer les opérations de collecte, sur proposition du Maire, le Conseil décide de fixer les rémunérations suivantes :

- 1.10 € par feuille logement complétée
- 0.75 € par bulletin individuel complété
- 20 € par séance de formation
- 30 € par tournée de reconnaissance.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2026.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :

En mairie, le 19/12/2025

Le Maire

JEAN-ALAIN CHARPENTIER



République Française  
Département Haute-Marne  
**Commune de WASSY**

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 18/12/2025

Référence
030/2025

Objet de la délibération		
NOMINATION DE DEUX REPRESENTANTS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'EHPAD SAINT-CHARLES		

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
20	17	18

Date de la convocation
11/12/2025

Date d'affichage
11/12/2025

Vote
A la majorité
Pour : 13
Contre : 5
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture de Saint-Dizier  
Le : 19/12/2025

Et

Publication ou notification du :  
19/12/2025

L'an 2025 et le 18 Décembre à 18 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, Salle du Conseil Municipal sous la présidence de CHARPENTIER JEAN-ALAIN, Maire

**Présents** : M. CHARPENTIER JEAN-ALAIN, Maire, Mmes : DAVIGNON LAURIE, HERNANDEZ FELDEISEN SANDRA, JOURDAN CAROLE, REMOND AURELIE, ZUCCALI AGNES, MM : BOSSAN PASCAL, CALOT MICHEL, DUBOIS SERGE, DUBUC BRUNO, GUENIN RICHARD, JONDET KEVIN, LE MORVAN ALEXANDRE, RONFARD ALAIN, SAVARY CHRISTOPHE, UTKALA GILBERT

Excusé(s) ayant donné procuration : M. VIGNON ALEXANDRE à M. DUBUC BRUNO

Excusé(s) : Mmes : COLLIN VALERIE, REUILLE KELLY, HULIN PHILIPPE

A été nommé secrétaire : M. LE MORVAN ALEXANDRE

**Objet de la délibération** : NOMINATION DE DEUX REPRESENTANTS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'EHPAD SAINT-CHARLES

En raison des modifications statutaires, la direction de l'EHPAD sollicite le Conseil municipal afin de procéder à la désignation de deux représentants de la commune au sein du Conseil d'Administration.

Sur proposition du Maire, le Conseil désigne Jean-Alain CHARPENTIER et Agnès ZUCCALI pour y siéger.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :  
En mairie, le 19/12/2025  
Le Maire

JEAN-ALAIN CHARPENTIER



République Française  
Département Haute-Marne  
**Commune de WASSY**

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 18/12/2025

Référence
031/2025

Objet de la délibération
CONVENTION DE SERVITUDE AVEC ENEDIS

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
20	17	18

Date de la convocation
11/12/2025

Date d'affichage
11/12/2025

Vote
A l'unanimité
Pour : 18
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture de Saint-Dizier  
Le : 19/12/2025

Et  
Publication ou notification du :  
19/12/2025

L'an 2025 et le 18 Décembre à 18 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s'est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, Salle du Conseil Municipal sous la présidence de CHARPENTIER JEAN-ALAIN, Maire

**Présents** : M. CHARPENTIER JEAN-ALAIN, Maire, Mmes : DAVIGNON LAURIE, HERNANDEZ FELDEISEN SANDRA, JOURDAN CAROLE, REMOND AURELIE, ZUCCALI AGNES, MM : BOSSAN PASCAL, CALOT MICHEL, DUBOIS SERGE, DUBUC BRUNO, GUENIN RICHARD, JONDET KEVIN, LE MORVAN ALEXANDRE, RONFARD ALAIN, SAVARY CHRISTOPHE, UTKALA GILBERT

Excusé(s) ayant donné procuration : M. VIGNON ALEXANDRE à M. DUBUC BRUNO

Excusé(s) : Mmes : COLLIN VALERIE, REUILLE KELLY, HULIN PHILIPPE

A été nommé secrétaire : M. LE MORVAN ALEXANDRE

Objet de la délibération : CONVENTION DE SERVITUDE AVEC ENEDIS

Après en avoir délibéré, le Conseil autorise le Maire à signer la convention CS06 relative aux ouvrages souterrains, N° d'affaire : RAC-23-1TLE9WXZVC PPI2 - E2025/T2026 - RENOUV 172 m CPI HTA STUART - ROQUELLES.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :  
En mairie, le 19/12/2025

Le Maire  
JEAN-ALAIN CHARPENTIER

